



Préparer et animer la démarche de prévention des Risques Psychosociaux

PUBLIC

Binôme « Décideur et Personne missionnée par la direction » pour préparer, animer et suivre une démarche de prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise.

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale ou, à défaut, l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS.

OBJECTIFS

- Identifier les risques psychosociaux en tant que risque professionnel
- Préparer le projet de prévention des RPS de son établissement
- Assurer le dispositif de participation au projet de prévention des RPS
- Argumenter un plan d'actions de prévention des RPS en tenant compte du contexte de son établissement

CONTENU

- Définition, causes, effets et atteintes à la santé des RPS
- Enjeux de la prévention des RPS
- Démarche de prévention et conditions nécessaires à sa réussite
- Mise en œuvre d'une démarche participative d'évaluation des RPS (méthodes, outils)
- Formalisation du plan d'action

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques
Exercices d'application et études de cas

DURÉE

4 jours non consécutifs (3+1), soit 28 heures de face à face, avec des travaux à réaliser en intersession. Du temps doit être dédié pour la réalisation du travail intersession. Le travail collectif sera à privilégier.

VALIDATION

A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise aux participants.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez le préventeur de la Carsat Sud-Est en charge de votre entreprise

